

LE PRESOIR



Nom :

Prénom :

Tél. locataire :

Date de la manifestation :

Le locataire doit évacuer son matériel après la manifestation

LISTE A REMETTRE AU CONCIERGE 72H AVANT LA MANIFESTATION

Quantité.	Matériel à disposition dans la cuisine					
1	Lave-vaisselle					
1	Petit réfrigérateur					
4	Tiroirs frigorifiques					
1	Four de remise en température					
4	Bacs bain marie 6.5 cm de profondeur					
4	Bacs bain marie 9.5 cm de profondeur					
Quant. totale	Matériel de cuisine sur demande	Prix à l'unité	A remplir par le locataire mettre quantité	A remplir par le concierge donnée	A remplir par le concierge rendue	A fracturer
72	Assiettes grandes					
72	Assiettes à dessert					
72	Verres à eau					
72	Verres à vin rouge					
12	Flûtes à champagne					
72	Couteaux					
72	Fourchettes					
72	Cuillères à soupe					
72	Cuillères à café					
5	Couverts à salade					
5	Cuillères pour servir					
5	Louches différentes					
3	Couteaux à steak					
1	Couteau à pain avec planche					
3	Spatules en plastique noir					
1	Spatule souple blanche, palette élastomère					
1	Spatule flexible en inox et polypropylène					
1	Pince universelle en inox					
2	Ouvre bouteille					
8	Salières					
3	Paniers à pain					
1	Plateau gris					
9	Pichets à eau					
6	Saladiers (grands)					
9	Coupelles					
4	Plats en verre ovales					
4	Plats en verre rectangulaires					
1	Planche de travail (petite en bois)					
1	Paire de gants					

Quant. totale	Matériel son et lumière sur demande	A remplir par le locataire		A remplir par le concierge		A fracturer
				donnée	rendue	
1	Micro sans fil					
1	Table de mixage					
1	Console de lumière (projecteur)					
1	Vidéo projecteur					
1	Câble HDMI					
Quant. totale	Matériel mobilier sur demande	A remplir par le locataire		A remplir par le concierge		A fracturer
		mettre quantité		donnée	rendue	
2	Tables rectangulaires blanches (180/80 cm)					
8	Tables rondes en bois (160 cm de diamètre/6-8 pers.)					
90	Chaises noires					
9	Petites tables rondes de jardin (60 cm de diamètre)					
27	Chaises de jardin					

Gestion des déchets (art.9 du règlement communal pour la location des salles)

Le locataire est tenu de respecter le règlement sur la gestion des déchets et **d'utiliser les divers containers ou points de récupération.** En cas de non-respect, la Mairie s'autorise à facturer au locataire toutes les mesures prises. Le locataire n'utilisera que de la vaisselle réutilisable, s'il ne loue pas le matériel de cuisine. La vaisselle jetable à usage unique est interdite.

D'autre part le matériel pour le nettoyage est mis à disposition ainsi que les sacs poubelle.

Etat des lieux à la fin de la manifestation, Confignon le :

Signature du locataire:

Signature du concierge: